

La parole aux acteurs

Le 18 octobre 2008, lors de la 4^{ème} édition de **Form'Avenir** (Salon de la formation pour l'emploi en Midi-Pyrénées), la réforme de la formation professionnelle, en cours de négociation par les partenaires sociaux, a fait l'objet d'une **table-ronde** réunissant sous l'égide de :

M^{me} Monique Iborra,
Députée de la Haute-Garonne
et 1^{ère} Vice-présidente du
Conseil régional Midi-Pyrénées,
et de **M. Jean-Paul Denanot**,
Président de la Commission
formation de l'Association
des Régions de France
(ARF) :

• des représentants des
organisations syndicales :

M. Lecanu, CFE-CGC ;
M. Rodriguez, CGT ;
M. Moranne, FO,

• et des représentants des
organisations patronales :

M. Puyet, Cgpm ;
M^{me} Le Guennec, Medef ;
M. Maury, UPA.

La réforme de la formation professionnelle

Synthèse de la table ronde Form'Avenir du 18 octobre 2008

Éléments de contexte

Dans un 1^{er} temps, M^{me} Monique Iborra a rappelé le contexte actuel de **réforme globale du paysage de la formation** (fusion Anpe/Assédic, négociations en cours...).

Or, bien que la formation soit un enjeu économique et social majeur, ce système reste illisible, malgré les progrès réalisés depuis que les Régions ont compétence en la matière.

Il faut donc « identifier un chef de file » pour convaincre que « **la formation est un investissement et non une charge** ».

M. Jean-Paul Denanot ajoute que, à l'heure où de nombreux rapports insistent sur la **nécessité de réformer l'organisation de la formation professionnelle**, un large consensus place la Région comme le territoire de référence pertinent en matière de formation professionnelle continue tandis que l'État reste responsable de la formation initiale.

Or, la formation initiale et la formation continue doivent répondre ensemble aux questions et problématiques des hommes, entreprises et territoires dans le cadre d'une chaîne globale orientation-formation-emploi tout au long de la vie.

Ceci renvoie à la **sécurisation des parcours professionnels** et notamment à la **performance des appareils de formation**.

Le rôle de l'entreprise dans la formation et la qualification des salariés

Les partenaires sociaux s'accordent sur divers points :

• les **dispositifs de formation issus de la réforme de 2003/2004** doivent être renforcés (entretien professionnel, droit individuel à la formation, dispositifs de professionnalisation...),

• les **TPE/PME** doivent être davantage accompagnées et soutenues pour développer la formation des salariés,



● **L'offre de formation** doit être adaptée aux besoins individuels et l'offre de certification doit être clarifiée,

● **la contribution des entreprises** au plan de formation doit être maintenue dans un cadre légal mutualisé,

● **l'information du salarié** doit être développée dans un cadre de proximité,

● **la réforme de l'orientation** est nécessaire afin que la formation professionnelle ne devienne pas le correctif de la formation initiale et que ces dernières soient reliées à l'emploi,

M. Jean-Paul Denanot ajoute que la **question du rôle des Opcas** est aussi fondamentale, avec la nécessité d'une mutualisation au niveau des branches et des territoires.

Il faudrait également reconnaître la Région pilote de l'orientation (comme cela était initialement prévu dans l'article 11 du projet de loi de 2004 sur la décentralisation) car l'orientation reste le « maillon faible » de l'individualisation et de la sécurisation des parcours, « 1^{er} pas vers la sécurité sociale professionnelle ».

Enfin, il rappelle que les Régions font pression sur l'Etat pour la mise en place d'un « **service public régional de formation** », intégrant notamment l'Alfa et les Greta.

La place des Régions en matière de gouvernance de la formation professionnelle

Les partenaires sociaux veulent renforcer :

- **le paritarisme régional** en menant une réflexion globale sur les instances de représentation régionale des acteurs (Copire, Ccrefp...), le système de contractualisation entre acteurs locaux et l'optimisation de la concertation entre le niveau national et régional.

Dans ce cadre, se posent les questions de l'élargissement de la Copire au-delà du champ interprofessionnel, afin de prendre notamment en compte l'approche territoriale et/ou sectorielle de la formation des salariés, ou encore du caractère prescriptif du Prdf.

- **l'information, le conseil, l'accompagnement des publics dans un cadre de proximité** afin d'optimiser le système de formation, notamment au niveau des territoires ruraux, ce qui renvoie aux problématiques d'aménagement du territoire et de territorialisation de l'emploi.

En conclusion, M. Jean-Paul Denanot précise que la gouvernance renvoie à la désignation de **coordonnateur**, et non de chef, dans un système où chaque acteur reste maître de ses dispositifs et financements.

M^{me} Monique Iborra clôt les débats en indiquant que, dans cette logique, la volonté de la **Région** d'être reconnue comme **chef de file de la formation professionnelle** ne signifie pas vouloir tout faire seul mais « être

une référence pour coordonner et optimiser le système », notamment dans une approche territoriale car « il faut toujours rester **attentif aux besoins des individus et des territoires** ».

Eléments d'analyse

Divers **axes forts et générateurs de consensus** émergent de cette table ronde :

- clarification du système de formation (acteurs, financement, dispositifs, certifications),
- réforme de l'orientation pour une meilleure adéquation entre la formation initiale, la formation continue et l'emploi,
- information et appui de proximité (notamment auprès des TPE/PME),
- pilotage régional du « service public de formation ».

Des **problématiques particulières** se posent sur certains points :

- quel paysage institutionnel pour demain (Anpe-Assédic, Opcas, Copire, Régions/Départements...)?
- quels outils pour articuler les compétences et financements de chaque acteur ainsi que les niveaux branches-territoires?
- quelles réformes pour une meilleure orientation et information des bénéficiaires?
- comment clarifier et optimiser l'offre de formation et certification dans le souci d'une correspondance accrue avec les besoins des entreprises?
- quels leviers pour favoriser la formation en TPE/PME, acteurs régionaux essentiels?
- comment assurer un « service public de formation » sur tout le territoire?

CarifOref Midi-Pyrénées,
Service Information sur la formation
Cécile Bazerque, Responsable Droit de la formation

CarifOref

Midi-Pyrénées

rue de Sienne - Immeuble Buroplus
BP 77 331 - 31313 Labège Cedex

Tél : 05 62 24 05 99 - Fax : 05 62 24 05 98
courriel : info@cariforef-mp.asso.fr

www.cariforef-mp.asso.fr